

Les propos sur l'anti-croissance non anticapitaliste, pour stimulante qu'elle soit, me laisse sur ma faim. En ce qui concerne l'anti-croissance, je signe des deux mains et souscrit à un développement soucieux du vivant et des besoins à satisfaire sans compter les défis à relever. Donc oui pour un développement anti-croissance, pour un développement humain, des arts, du vivant et des écosystèmes. Mais comment cela est-il compatible avec des échanges marchands capitalistes ? C'est une contradiction dans les termes car le capitalisme ne peut être que par la croissance puisque par définition il consiste en l'accroissement de la richesse, c'est-à-dire la maximisation de la valeur actionnariale résultant de la maximisation du taux de profit. C'est un système qui soumet la valeur d'usage à la valeur d'échanges alors que l'anti-croissance, le développement du vivant, implique une émancipation de la valeur d'usage de la valeur d'échanges.

La circulation des biens et des services ne se réduit pas au seul échange marchand capitaliste comme la très bien montré Alain Testart dans *Critique du don, études sur la circulation non marchande* et comme la moins bien compris Laurence Fontaine ainsi que l'ont bien montré Jean-Michel Servet et Isabelle Guérin dans « Exclusion et Liens Financiers ».

Si on entend par « marché libéral » un marché qui se soucie de la liberté dans un sens bakouninien, alors cela n'est possible que par la remise en cause de l'échange marchand capitaliste.

Testart (2007: 128) identifie cinq niveaux de relations au sein de ou entre communauté¹:

- le don,
- la réciprocité,
- l'échange non marchand - qui est un échange dans lequel « *les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer l'échange* » (ibid: 44) –
 - et l'échange marchand que l'on peut subdiviser pour préciser une relation spécifique qui est l'échange marchand capitaliste selon que « [...] *l'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contre partie ou sa valeur d'échange* » (ibid: 156).

Ceci correspond à trois ordres de liens dans l'action :

- le don pour lequel n'existe ni obligation ni droit et reste unilatéral (ibid: 221)² ;
- la réciprocité, qui n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend ;
- et enfin l'échange, qui porte une relation causale et une obligation.

Ceci posé, le vecteur des échanges marchands capitalistes est la monnaie. Si l'on veut instituer un autre registre de circulation, il faut le construire. Si l'on veut desserrer l'étreinte du seul échange marchand capitaliste, et la course à la productivité qui l'accompagne, il faut favoriser les échanges pour lesquels les seuls critères de prix et de coûts ne suffisent pas à justifier l'entrée en relation. C'est le cas du commerce équitable par exemple. Ce qui est alors en jeu est la nature du lien social construit, à reconstruire ou à maintenir (Servet, 2012, 2013 ; Meiksins-Wood, 2009, 2013, 2014 ; Graeber, 2013).

Niveau de relation	
Don	Le don se veut désintéressé et intemporel. Il ne sous-tend ni obligation ni droit, que ce soit pour le cédant ou le bénéficiaire. Il reste unilatéral.
Réciprocité	Elle n'implique ni synchronicité ni obligation dans le double mouvement qu'elle sous-tend
Echanges	Ils se rapportent à une relation causale et une obligation.
Echange non	Les considérations de prix ou de valeurs ne suffisent pas à provoquer

marchand	l'échange.
Echange marchand non capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'usage du bien fournie en contrepartie.
Echange marchand capitaliste	L'échangiste cherche la valeur d'échange du bien fournie en contrepartie.

La construction de la rupture avec le mode de circulation dominant, pour ne pas dire hégémonique, des produits (biens et services pour la suite du texte) repose sur deux conditions préalables. Tout d'abord il faut identifier ce qui fait commun entre les citoyens. Ensuite nous devons nous réapproprier notre « capacité constituante », c'est-à-dire notre légitimité à organiser les modalités de notre action collective car « *s'il est vrai que la liberté ne peut pas s'organiser, les conditions matérielles, techniques (et peut-être intellectuelles) de la liberté exigent une organisation* » (Marcuse, 1971 :202). Cela veut dire qu'il faut expliciter les conditions de l'existence du collectif mobilisé, la définition des règles de coordination, les modalités de leur révision, le régime de sanctions mais aussi de partage des bénéfices et des pertes, la répartition des droits de propriétés supportant les pratiques et le fonctionnement du collectif. Bref, formaliser le pourquoi et le comment du collectif, de la coopération.

Giraud nous rappelle que « la norme de réciprocité » (2012 : 165) que l'on peut souhaiter ou considérer comme nécessaire est comme toute norme ou règle, un construit social. Si l'on veut passer d'un système d'échanges marchand capitaliste à un échange marchand ou non, voire un système de réciprocité³, il faut construire la norme sous-jacente. Cette norme renvoie à l'organisation des relations entre les personnes sur la base des usages qu'elles peuvent développer et en retirer (Paranque, 2015). Autrement dit, quel est le cadre de propriété qui permet une coordination coopérative de l'action collective des acteurs ?

Pour aller plus loin voir, entre autres, les articles qui développent tout cela.

Giraud G., 2012, *Illusion financière*, Seuil, Collection Poche, Paris.

Graeber D., 2013, *Dette. 5000 ans d'histoire*. Les Liens qui Libèrent.

Marcuse H., 1971, *Pour une théorie critique de la société*, Denoël, Médiations, Paris.

Meiksins-Wood E., 2013, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'antiquité au Moyen Age*. Lux/Humanités, Québec.

Meiksins-Wood E., 2014, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières*. Lux/Humanités, Québec.

Testart A., 2007, *Critique du don, études sur la circulation non marchande*. Syllepse, Paris.